



Ordre du jour

1° : Rapport moral

2° : Rapport financier :

- Comptes de l'exercice 2020.
- Présentation du Budget 2021.

3° : Cotisations 2021

4° : Renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration

Rappel : Seuls les membres de droit peuvent être admis à voter.

Si vous recevez un document avec cette mention c'est que vous n'avez pas le droit de vote, soit :

- Parce que vous êtes adhérents affiliés
- Parce que vous êtes adhérents depuis moins de 6 mois

Nota : Si vous pensez que c'est une erreur écrire :

- Par courrier au siège de l'association
- Par mail à : association.aphrap@laposte.net